

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 18 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mr Cyril COTONAT, Maire.

Présents : Mmes DOMERC Valérie, DUFFAU Eliane, CAUSSADE Carole GALLATO Nathalie, MARTINEZ Christine et Mrs COTONAT Cyril, GEVAERT Jean-Marie, PERES André, ESQUERRA Jean-Michel

Absents Philippe QUAGLINI,

Mme DUFFAU Eliane est élue secrétaire de séance.

1) CAMBRIOLAGE LOCAL COMMUNAL

Valérie DOMERC nous rapporte les faits : la porte a été fracturée avec un pied de biche et une tondeuse a été volée.

Vu la fréquence des vols, le conseil municipal s'interroge sur les mesures de prévention à prendre : alarme sonore, grille de sécurité.....

Mr le Maire va demander des devis.

2) COMPTE RENDU CORVEE CHEMIN RURAUX

2 jours de travaux ont permis de traités les chemins côté Saint Laurent, une partie des chemins côté Saint André a été faite il reste sur cette partie 1 journée encore de travail. Les agriculteurs ont répondu présents. Une réflexion sera étudiée afin de sécuriser la gravière.

3) INFORMATION

Suite au courrier de Philippe QUAGLINI, Mr le Maire nous informe de sa démission.

4) DEMANDE APPROBATION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (Ad'Ap)

Monsieur le Maire rappelle que l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) est obligatoire pour tous les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public (E.R.P) qui ne respecteraient pas leurs obligations d'accessibilité au 31 décembre 2014, ce qui est le cas de la commune. Cet agenda doit être adressé aux services de l'Etat avant le 27 septembre 2015.

Aussi, il est demandé au conseil municipal de demander un agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) pour plusieurs établissements recevant du public (patrimoine comprenant des installations ouvertes au public) sur une période de trois ans pour les équipements suivants : la salle des fêtes, la mairie, l'église Saint Laurent. Et de demander une dérogation totale pour l'église Saint André considérant que la mise en accessibilité du patrimoine est particulièrement complexe pour l'église Saint André,

Et d'autoriser Monsieur le Maire à préparer le dossier de demande et à signer tous documents afférents à ce dossier.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de demander un Ad'Ap pour la salle des fêtes, la mairie, l'église Saint Laurent et une dérogation totale pour l'église Saint André et autorise Mr le Maire à remplir et signer le dossier.

5) PROJET CŒUR DE VILLAGE

Le SIVOM a terminé les travaux; La micro station a été mise en service avant la fête locale et tout semble fonctionner correctement. Les réseaux sont également achevés, reste l'éclairage public et les plantations effectuées par Arbres et Paysages 32.

Deux compromis de vente sont signés pour les lots n°7 et 4, un rendez-vous est prévu pour la signature du lot n°1 avec le Toit Familial.

6) DOCUMENT UNIQUE

Une subvention de 1400 € nous est attribuée afin de rédiger le Document Unique, document obligatoire pour les collectivités qui évalue les risques professionnels des agents. Mme Frédérique HEBRAS a été désignée assistant de prévention et sera aidée par le centre de gestion du Gers pour la rédaction de ce document. Document qui devra être mis à jour tous les ans.

7) ACHAT DE MATERIEL

Suite au vol précédent nous avons perçu un remboursement de 2130€ par l'assurance. La tronçonneuse, la débroussailleuse, la taille haie et le nettoyeur haute pression ont été remplacés.

8) PHOTOVOLTAIQUE

Le remplacement du module cassé va être effectué la semaine prochaine.

ERDF a informé qu'une coupure de courant est prévue sur une partie de la commune le 25 septembre 2015.

QUESTIONS DIVERSES

Notre commune a perçu différentes dotations à savoir :

- Dotation Globale de Fonctionnement : 53097 €
- Dotation Solidarité Rurale : 7824 €
- Dotation Nationale de Péréquation : 5672 €
- Dotation élu : 2812€

Horaires hiver de l'agent technique Mr François Urrutia : 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Affiliation des élus à la CPAM, le dossier à remplir sera transmi aux conseillers lors du prochain conseil

Il est décidé que l'agent technique Mr François Urrutia effectuera le nettoyage des containers et poubelles, une fois par an. Cet entretien est normalement effectué par le SMCD.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H45.

Ont signé le registre tous les membres présents.